ASSOCIATION AFRICAINE DES JURISTES DE BANQUE ET ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

23es Journées Annuelles · Cahier de Résolutions et Recommandations

Par Abdoul Rahimy DIALLO

Le juriste, acteur de la performance et de la stabilité

Les travaux ont fait émerger quatre constats partagés :

1

Insécurité juridique

Persistance de l'insécurité dans la réalisation des sûretés.

2

Digitalisation et cybercriminalité

Un bouleversement des cadres réglementaires.

3

Conformité, éthique, durabilité

Des exigences en forte montée en puissance.

4

Nouvelles compétences

Le juriste doit évoluer vers de nouveaux profils.

Dix recommandations, en un coup d'œil

01	Formation continue
02	Veille juridique
03	Valeur probante du relevé de compte
04	Hypothèques (Burundi)
05	Banques islamiques
06	Digitalisation des paiements
07	Financement participatif, agent de sûretés
08	Critères RSE et ESG
09	Cybersécurité : dispositif et RSSI
10	Déontologue

Recommandations 1 et 2 · Compétences et veille

01

Renforcer la formation continue

Programmes réguliers sur le droit bancaire, les sûretés, le crédit, la conformité et le digital ; faire des « juristes augmentés ».

02

Structurer la veille juridique

Mécanismes centralisés de collecte, d'analyse et de diffusion des textes, de la jurisprudence et des évolutions réglementaires.

Recommandations 3 et 4 · Preuve et sûretés

03

Ériger en loi la valeur probante du relevé de compte bancaire

Militer pour que la valeur probante du relevé de compte bancaire soit consacrée par la loi, afin de ne plus dépendre des décisions jurisprudentielles.

04

Fiabiliser la réalisation des hypothèques (Burundi)

Réduire délais et incertitudes de procédure, tout en encadrant la mauvaise foi du débiteur.

Recommandations 5 et 6 · Banque islamique et digital

05

Vulgariser les règles de la finance islamique

Encourager la création de banques islamiques autonomes plutôt que de fenêtres islamiques dans les banques classiques.

06

Adapter le droit à la digitalisation

Réglementer paiements numériques et partenariats banque-fintech ; imposer une gouvernance rigoureuse de la cybersécurité.

Recommandations 7 et 8 · Financement et RSE & ESG

07

Promouvoir le financement participatif et l'agent de sûretés

Banque vecteur de sécurisation ; agent de sûretés pour centraliser, inscrire et réaliser les garanties en syndication.

08

Intégrer les critères RSE et ESG au crédit

Référentiels précis à chaque phase : avant décision, avant déblocage, pendant le suivi ; conformité comme levier de performance.

Recommandations 9 et 10 · Sécurité et intégrité

09

Instaurer un dispositif de cybersécurité et nommer un RSSI

Dispositif global vulgarisé au personnel et revu chaque année ; RSSI rattaché à la Direction Générale, avec indépendance et autorité.

10

Créer le poste de déontologue (à examiner)

Veiller au respect des normes éthiques, prévenir les conflits d'intérêts et renforcer la culture d'intégrité.

EN CONCLUSION

Le juriste de banque ne doit pas être cloisonné à la gestion du contentieux. Il doit être un partenaire privilégié et incontournable de toutes les directions, en vue de la rentabilité et de la pérennité de la banque, donc de l'économie.



Merci de votre attention